

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anncsey, le 13 mars 2017

**PROCES-VERBAL**

de la commission départementale de préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers  
(CDPENAF) du 14 février 2017

Le 14 février 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

**Assistaient à la réunion :**

**Membres de la commission (voix délibérative) :**

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale  
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine  
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières  
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires  
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc  
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA  
M. Loïc DETRUCHE, représentant des Jeunes agriculteurs  
M. Paul DUCRUET, représentant de la confédération paysanne  
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale

**Membre de la commission (voix consultative) :**

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

**Personnes excusées ou absentes :**

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond  
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie  
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc  
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie  
M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (*pouvoir à M. Jacquard*)  
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires  
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie  
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie  
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. Alexandre*)  
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

**Autres participants :**

M. Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois  
 M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement  
 M. Gatien GUICHERD, conseiller aménagement à la chambre d’agriculture  
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)  
 Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR  
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification  
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, chargée d’études à la cellule planification  
 M. David BOSSON, DDT – SAR, chargé d’études à la cellule planification

**Etaient également présents :**

M. Hervé VITALI, adjoint au maire de Charvonnex et Mme Marie-Pierre TISSOT, responsable du service urbanisme à Grand Annecy agglomération (point 1)  
 M. Patrick ROSNOBLET, maire d’Amancy, M. PERRY, responsable du service urbanisme, M. Damien CHABANNE, bureau d’études Espaces et mutations (point 2)  
 M. Antoine VIELLIARD, maire de Saint-Julien-en-Genevois et M. Romain DEUX, responsable du service urbanisme (point 3)  
 M. Philippe FOURNET, adjoint au maire de Saint-Sixt et M. Jean-Luc GRANGE, conseiller municipal (point 4)  
 Mme Caroline LAVERRIERE, maire de Neydens et Mme Carole VINCENT, adjointe à l’urbanisme (point 5)  
 M. Tan NGUYEN, responsable urbanisme à la mairie d’Annemasse et Mme Elise, MASSENAVETTE, SIG – urbanisme (point 6)  
 M. Jean BERTOLUZZI, maire de Combloux, M. Fabrice COLLOT, directeur des services techniques, Mme Anne MUNIER, bureau d’études Sage environnement (point 7)

**Rédactrice :** Mme Marie Agnès LAFONT

### **Avis sur le projet de plan local d’urbanisme (PLU) de Saint-Julien-en-Genevois**

Mme Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet, sous réserve que la commune :

- revoie l’inscription des zones d’extension dont l’urbanisation n’est pas, en toute vraisemblance, prévue à l’échéance du PLU, supprime les zones 2AUx des Envignes et 2AUe de Chenay (Cervonnex),
- s’interroge sur la pertinence de l’implantation de la caserne aux Devins,
- assure la préservation de la zone humide dans l’orientation d’aménagement et de programmation n° 9,
- affiche le caractère naturel de la zone Uv 1 de la plaine de l’Aire.

**Discussion**

M. le maire explique que le secteur UE prévu pour la nouvelle caserne des pompiers figure déjà dans le PLU opposable, mais qu’un autre site, dans la zone 1AUx à Cervonnex, est étudié. Si cette dernière solution est retenue, la zone UE et la zone AUh contiguë seront supprimées.

Il justifie la zone Uv (zone urbaine d’espace vert et paysager) par la volonté communale de mettre à disposition des habitants de la ville un espace vert en milieu urbain, en cohérence avec le parti pris de construire la ville sur elle-même. De plus, un zonage U permet à la collectivité d’exercer son droit de préemption. Il assure, par ailleurs, que l’activité agricole pourra continuer à s’y exercer.

Il est d’accord pour prendre en compte la zone humide située dans l’orientation d’aménagement et de programmation n° 9.

En ce qui concerne les zones 2AU, le maire se dit d'autant plus surpris de l'évaluation, par la DDT, des surfaces agricoles impactées par l'urbanisation que la commune travaille en lien étroit avec le monde agricole. Il rappelle que le PLU a été modifié en 2006 pour tenir compte des préconisations de la chambre d'agriculture et que 6 hectares ont ainsi été rendus à l'agriculture dans le cadre d'une modification du PLU approuvé en décembre 2016. Il ajoute que le renouvellement urbain passe aussi par la délocalisation, en périphérie de la ville, des activités économiques qui sont aujourd'hui à l'intérieur de celle-ci et qui ne pourront pas s'implanter dans l'éco-parc. Toutes les zones 2AUx ne s'urbaniseront pas en même temps, mais il est préférable que la profession agricole ait la vision de ce qui se passera à long terme.

M. Alexandre remarque que le SCoT permet d'avoir cette visibilité.

M. le maire ne peut s'engager sur la suppression de la zone 2AUe de Chesnay, qui répond au besoin de construire de nouveaux équipements publics.

M. Guicherd demande que les périmètres d'intérêt patrimonial excluent les bâtiments agricoles dépourvus de valeur patrimoniale. M. le maire indique que cette délimitation correspond au coeur des hameaux.

M. Jacquard estime que les emplacements réservés prévus en zone agricole pour des bassins de rétention sont incompatibles avec l'activité agricole. M. le maire explique qu'il s'agit de zones d'expansion des crues trentennales pouvant donner lieu à indemnité ; afin de dissiper tout malentendu, le vocable sera modifié.

M. le préfet s'interroge sur la nécessité de prévoir 47 hectares de zones d'activités à l'échéance du PLU. M. le maire répond que Saint-Julien-en-Genevois doit faire contrepoids à la métropole genevoise et que l'ordre dans lequel les différentes zones seront ouvertes à l'urbanisation ne peut être planifié.

#### **Avis de la CDPENAF**

Vu le projet de PLU de Saint-Julien-en-Genevois arrêté et réceptionné,  
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve de la suppression de la zone 2AUx des Envignes.

Le Préfet,  
  
Pierre LAMBERT